

Règlement jeu-concours

« Les jours foo »

Article 1 : Organisation du Concours

La société : SAS Deliveroo France SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS de Paris sous le n° 810 365 817 et dont le siège social se trouve 1 bis avenue de la République 75011 Paris (ci-après l'Organisateur ou "Deliveroo"), organise du 11/06/2021 à 10h00 au 23/06/2021 à 21h00, un jeu-concours avec obligation d'achat intitulé « Les jours foo » (ci-après le « Jeu »).

Article 2 : Le jeu

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après « le Règlement »).

Article 2-1 : Accès au jeu

Le Jeu est accessible à l'adresse URL: <https://lesjoursfoodeliveroo.fr/>

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 11/06/2021 à 10h00 au 23/06/2021 à 21h00.

L'Organisateur se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine disposant à la date de début du Jeu d'un accès à Internet, d'une adresse électronique personnelle (email) à laquelle elle pourra, le cas échéant, être contactée pour les besoins de la gestion du Jeu (ci-après le « **Participant** »). L'offre est limitée à une participation par commande effectuée en sur le site internet ou l'application Deliveroo en France.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article.

L'Organisateur se réserve par conséquent le droit de procéder à toutes vérifications qu'elle jugera utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse de chaque Participant. A cet égard, toute indication portée dans le bulletin de participation, qui serait incomplète, erronée, falsifiée ou qui ne permettrait pas d'identifier un Participant ou ses coordonnées entraînera l'annulation de la participation en cause.

4-2 Validité de la participation

Le jeu se déroule du 11/06/2021 au 23/06/2021

Le jeu est ouvert à toute personne ayant passé commande sur le site deliveroo.fr ou via l'application Deliveroo France. Chaque commande effectuée pendant la phase du jeu donne droit à une participation au jeu.

A l'issue de sa commande, le client de Deliveroo ayant passé commande recevra un email contenant un lien de participation au jeu. Un clic sur le lien lui permettra d'accéder au jeu sur le site <https://lesjoursfoodeliveroo.fr/>

Une fois sur le site il devra remplir le formulaire d'inscription dont tous les champs sont obligatoires, si un champ n'est pas renseigné et que le participant est déclaré gagnant, il ne sera pas éligible à la dotation et le lot sera attribué à un autre gagnant ou restera la propriété de la société organisatrice.

Il accédera dès lors au jeu. Le participant doit cliquer sur une des 3 images pivotantes qui lui sont proposées sur l'écran pour tenter de remporter le lot mis en jeu. Lorsqu'il clique, la carte se retourne et lui affiche instantanément le lot qu'il a remporté.

Le jeu est 100% gagnant. Toutes les participations permettent de gagner un bon d'achat Deliveroo d'une valeur de 2 Euros.

Chaque jour, certains participants sont susceptibles de se voir octroyer à la place du bon d'achat d'une valeur de 2 Euros, un bon d'un montant supérieur d'une valeur de 5 euros, 10 euros ou 15 euros.

Si le participant rejoue, par la suite, grâce à de nouvelles commandes passées sur le site ou l'application Deliveroo, il gagne des chances supplémentaires à chaque partie, de la façon suivante:

- ⇒ A sa première commande, il a donc droit à 1 participation.
- ⇒ A sa deuxième commande, il peut donc à nouveau accéder au jeu, et cette fois il a droit à deux participations.
- ⇒ A sa troisième commande, il peut donc à nouveau accéder au jeu, et cette fois il a droit à trois participations.
- ⇒ A sa quatrième commande, il peut donc à nouveau accéder au jeu, et cette fois il a droit à quatre participations.
- ⇒ A sa cinquième commande et au-delà, il peut donc à nouveau accéder au jeu, et cette fois il a droit à cinq participations.

N.B. Lorsqu'il a droit à plusieurs participations, il peut ou non les utiliser. A chaque participation, on lui affiche le lot qu'il a remporté. A la fin de ces parties ou lorsqu'il décide d'arrêter de jouer, il remporte alors le lot le plus élevé.

Article 5 : Valeur commerciale des dotations :

Les lots sont offerts par l'Organisateur et constituent en ce sens des « dotations ».

Lots instant gagnant :

- Tous les participants reçoivent à minima un bon d'achat Deliveroo d'une valeur de 2 Euros valable jusqu'au 30 juin 2021 inclus pour un montant minimum de 10 € sur le site ou l'application Deliveroo.
- Ils peuvent également déclencher un instant gagnant qui délivrera un bon d'achat d'une valeur supérieure (ils ne recevront pas dans ce cas le bon d'achat de 2 euros). Sont mis en jeu, tous les jours, en instant gagnant les lots suivants :
 - 130 bons de 15 euros, valables jusqu'au 30 juin 2021 inclus pour un montant minimum de 15 € sur le site ou l'application Deliveroo.

- o 260 bons de 10 Euros valables jusqu'au 30 juin 2021 inclus pour un montant minimum de 15 € sur le site ou l'application Deliveroo.
- o 650 bons de 5 Euros valables jusqu'au 30 juin 2021 inclus pour un montant minimum de 10 € sur le site ou l'application Deliveroo.

L'Organisateur se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Cependant, si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet du versement de sa contre-valeur en espèces ou en chèque.

Article 6 : Remise ou retrait des Lots

Après vérification de la régularité de la participation et des conditions d'octroi du lot en cause, les gagnants recevront par e-mail leur lot.

Les gagnants seront contactés par email dès la fin du jeu leur annonçant qu'ils ont gagné.

Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte : (information par courriel) Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour toute autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 7 :Données personnelles

L'Organisateur traitera et conservera les données personnelles des participants en accord avec sa Politique de protection des données personnelles (accessible ici : <https://deliveroo.fr/fr/privacy>) aux fins et pendant la durée nécessaire de la mise en oeuvre et de la gestion du présent jeu, pour la prise de contact avec les gagnants et pour la remise des Lots. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles, du droit à la portabilité de leurs données, du droit de s'opposer à leur traitement ou d'en obtenir la limitation, et du droit de définir des directives dans le cadre de leur héritage numérique, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à :

- notre service client à hello@deliveroo.fr ; ou
- notre délégué à la protection des données personnelles à dpo@deliveroo.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits relatifs à vos données ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la Cnil.

Les participants sont informés que l'Organisateur pourra partager des informations et données personnelles (notamment leur adresse e-mail) à un tiers impliqué dans le tirage au sort des Lots (notamment un huissier de justice) uniquement à des fins d'organisation du jeu.

Article 8 : Responsabilité

Deliveroo ne sera pas responsable de : (i) toute perte qui n'est pas causée par Deliveroo (ou toute personne agissant pour le compte de Deliveroo) ; (ii) toute perte causée par tout événement ou circonstance échappant au contrôle raisonnable de Deliveroo ; (iii) toute perte de bénéfices ou de

revenus, toute perte d'économies anticipées ou toute perte de clientèle ; (iv) toute indisponibilité du site web ou de l'application Deliveroo et (v) en aucun cas, en cas d'inexécution ou mauvaise exécution du contrat imputable soit au participant, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure. Toutefois, rien dans les présentes règles ne limite ou n'exclut la responsabilité de toute personne en cas de décès ou de dommages corporels causés par une négligence, en cas de fraude ou pour toute question pour laquelle il serait illégal de limiter ou d'exclure la responsabilité. En particulier, les consommateurs ont des droits légaux en ce qui concerne les produits défectueux ou non conformes à la description et les services qui ne sont pas exécutés avec un soin et une compétence raisonnables. Ces droits légaux s'ajoutent aux dispositions des présentes règles et ne sont en aucun cas affectés par celles-ci.

Deliveroo ne sera pas responsable en cas de problème de communication, de connexion réseau, d'encombrement réseau, d'ordinateurs ou de connexion défectueuse ou du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné, ni des problèmes liés au temps de transfert, à l'accès aux informations mises en ligne, aux temps de réponse pour afficher, consulter ou transférer des données, ni des risques d'interruption de la connexion.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 9 : Nullité – Résolution des litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée et ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même.

Le Règlement est régi par la loi française sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

Article 10 : Dépôt et consultation du Règlement

Le présent règlement est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les Organismes, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 11 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.